

Résolution du Conseil exécutif de l'Alliance internationale des récupérateurs de déchets (IAWP) sur la fermeture des décharges et l'action collective

ALORS QUE Depuis des générations, les récupérateurs de déchets sont les architectes de première ligne de la valorisation des ressources, assurant le maintien des systèmes de recyclage bien avant l'existence de politiques officielles ; pourtant, aujourd'hui, partout dans le monde, les fermetures de décharges s'accroissent sous les bannières de la modernisation, de l'action climatique et du développement urbain ; et alors que ces fermetures sont mises en œuvre arbitrairement, sans consultation ni garanties, menaçant d'anéantir les moyens de subsistance historiques de ceux qui ont passé des décennies à récupérer des matériaux au profit de la planète ;

ET ATTENDU QUE Ces processus entraînent systématiquement des déplacements forcés, des pertes de moyens de subsistance, une criminalisation et le transfert de matériaux récupérables, réutilisables et recyclables à des acteurs privés ; comme l'ont récemment documenté les affiliés de l'IAWP dans des régions comme le Kenya, l'Indonésie, le Sénégal et le Ghana ;

LE CONSEIL EXÉCUTIF DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE :

1. Une position politique mondiale

Nous rejetons toutes les fermetures de décharges qui :

- Exclure les récupérateurs de déchets des processus décisionnels ;
- Entraîner la perte de moyens de subsistance ou un accès restreint aux matériaux ;
- Sont imposées sans consultation préalable ni participation significative ;
- Promouvoir des modèles de privatisation qui privent les travailleurs de leurs moyens de subsistance et de leurs revenus.

Nous affirmons que les récupérateurs de déchets sont des travailleurs essentiels à la protection de l'environnement. Aucune fermeture n'est légitime sans leur pleine participation, dès le départ, à la conception et à la planification de solutions de subsistance alternatives. Toute fermeture de décharge qui ne garantit pas une transition juste prive de fait les récupérateurs de leurs moyens de subsistance et les enfonce davantage dans la pauvreté.

2. Un appel aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs privés

Nous exigeons que toutes les autorités et parties prenantes :

- Reconnaître les récupérateurs de déchets comme des travailleurs dotés de droits fondamentaux ;
- Garantir la participation à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de toute réforme du système de gestion des matériaux ;
- Garantir la continuité du travail et des revenus de tous les travailleurs concernés grâce à des dispositifs comparables, satisfaisants et accessibles ;
- Protéger l'accès aux matériaux réutilisables et recyclables et à leurs chaînes de valeur respectives ;
- Cessez toute forme de répression, de criminalisation et d'expulsions forcées.

Tout processus ne respectant pas ces conditions se heurtera à une résistance collective.

3. Un appel aux alliances et à la lutte collective

Nous appelons les syndicats, les mouvements sociaux, les organisations environnementales et de justice climatique, ainsi que les institutions de défense des droits humains à se solidariser avec les récupérateurs de déchets. Nous défendons :

- Le droit au travail ;
- Le droit à la ville comme domicile et lieu de travail ;
- Le droit de participer à l'élaboration des systèmes de gestion des matériaux.

La fermeture des décharges n'est pas simplement une question de déchets ; c'est une question de travail, de justice sociale et de justice environnementale.

4. Notre récit global

Nous rejetons le récit mensonger qui présente les récupérateurs de déchets comme un problème. Nous affirmons que :

- Les récupérateurs de déchets ont maintenu des systèmes de réutilisation et de recyclage bien avant l'existence de politiques officielles ;
- Les villes et les objectifs climatiques dépendent de notre travail ;
- Un monde sans récupérateurs de déchets est un monde avec plus de déchets et moins de justice.

LE CONSEIL EXÉCUTIF DÉCIDE EN OUTRE :

5. Établir une réponse mondiale coordonnée

L'Alliance mettra en place un mécanisme d'intervention rapide pour soutenir ses membres confrontés à la fermeture de leurs décharges. Ce mécanisme comprend :

- Publication de déclarations politiques urgentes et soutien aux organisations affiliées dans leurs échanges avec les autorités publiques et les institutions multilatérales;
- Renforcer la communication et la visibilité de ces luttes.

6. Rendre obligatoire une stratégie de formation collective

Le sous-comité de l'éducation des travailleurs (WESC) a pour mandat de :

- Élaborer et mettre en œuvre une formation sur la négociation collective concernant la fermeture des décharges ;
- Renforcer les capacités en matière de négociation, de cadres juridiques et de plaidoyer politique ;
- Faciliter les échanges d'apprentissage entre pairs dans les différentes régions.

7. Promouvoir une stratégie de plaidoyer mondiale

L'Alliance, sous l'égide du Sous-comité de plaidoyer (SCP), élaborera un plan de plaidoyer international afin d'établir un dialogue avec les gouvernements et les instances multilatérales. Nous

promouvons des cadres contraignants garantissant une véritable participation aux décisions relatives aux fermetures d'établissements, aux moyens de subsistance alternatifs et aux droits.

8. Systématiser et partager les expériences

L'Alliance documentera les cas de résistance et de négociation, identifiera des modèles de transition inclusifs et constituera un répertoire partagé de stratégies et de leçons apprises.